Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2025-34

Département De la Drôme
COMMUNE DE SAINTE JALLE

ARRÊTÉ MUNICIPAL
Du 11 Mars 2025
Portant police de circulation
à SAINTE JALLE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINTE-JALLE,
Code collectivité : 26306

Nous, Marie-Noëlle ARMAND, Maire de SAINTE JALLE,

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et suivants du Code Général des collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu les pouvoirs généraux de police des Maires en matière de circulation et stationnement à l'intérieur de l'Agglomération,

Considérant les travaux de déploiement de la fibre optique par la pose de câbles optiques et de travaux de raccordements ;

Considérant que les travaux sont prévus pour une durée de 90 jours à compter du 17 Mars 2025 ;

Vu la demande présentée le 09 Mars 2025 par l'entreprise Tres60 France 225 Rue Marcel Valerien 84350 COURTHEZON représentée par Monsieur Hugo MOTA

ARRÊTE

Article 1 : Il n'y a pas de déviation de circulation, ni de fermeture de voies, ni d'empiètement de chaussée pour ces travaux mais un balisage de chantier par l'utilisation de cônes de signalisation ; de panneaux de sécurité et de gyrophares. Ces travaux sont prévus sur toute la commune **à partir du 17/03/2025 à 08 h 00 pour une durée de 90 jours calendaires.**

Article 2 : La signalisation sera mise en place par le permissionnaire qui devra également s'assurer de la sécurité des éventuels piétons.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera :

- affiché et publié, conformément à la règlementation en vigueur,
- notifié à l'entreprise Tres60 France 25 Rue Marcel Valerien 84350 COURTHEZON
- notifié à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Rémuzat

Sainte-Jalle, le 11 Mars 2025
Marie-Noëlle ARMAND, Le Maire

MAIRIE de SAINTE-JALLE 26 (DRÔME)